

Votants : 77

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

COOPÉRATIONS ET STRATÉGIES TERRITORIALES - CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU NIORTAIS - PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Richard PAILLOUX, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

COOPERATIONS ET STRATEGIES TERRITORIALES - CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS - PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE

Monsieur **Jérôme BALOGÉ**, Président, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu l'article L.5216-5 alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du 12 avril 2021 approuvant la charte constitutive du Conseil de Développement de la Communauté d'Agglomération du Niortais (CDCAN) 2021-2026 ;

Conformément à l'article L.5211-10-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les élus communautaires ont souhaité doter la CAN d'un conseil de développement pour la période 2021-2026, chargé d'apporter des analyses prospectives et innovantes sur les sujets qui relèvent des compétences de la Communauté d'Agglomération.

S'appuyant sur les compétences de ses membres, issus de champs d'action divers (économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs), le conseil de développement, lieu d'expérimentation en matière d'analyses prospectives, privilégiera les approches innovantes et transversales dans le cadre des thématiques d'études, soumises à son investigation. Il assure ainsi, pour la CAN, une mission consultative. En complément, le conseil de développement est représenté dans diverses instances consultatives et groupes thématiques de la CAN.

Le conseil de développement, actif depuis 2021, a produit deux rapports principaux portant sur « Les déserts médicaux » et « Le devenir de la zone d'activité Mendès-France en 2050 », il a également initié un travail de constitution d'un formulaire d'enquête à destination des nouveaux habitants du territoire. Le conseil de développement a participé aux commissions, non exhaustives, suivantes : le Groupe d'Action Locale sur le volet territorial des Fonds européens, le Comité des Partenaires, et la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL).

Le rapport d'activité du CDCAN, pour la période 2022-2025, joint à la présente délibération présente en détail l'ensemble des travaux et contributions de celui-ci.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve le rapport du conseil de développement de la CAN pour la période 2022-2025 après examen et débat.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 77

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance

Président

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».